



Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Le Collet de Dèze, le 31 mars 2022

Objet : Fin de l'expérimentation du Transport à la Demande sur le territoire de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont-Lozère

Mesdames, Messieurs,

Nous avons mis en place pour six mois à partir du 1er octobre 2021, un service de Transport à la Demande sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont-Lozère. Ce TAD dépend de la Région, Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Après plusieurs entretiens avec les élus et les techniciens de la Région, nous sommes dans le regret de vous annoncer la fin de cette expérimentation. La Région souhaite mettre en place un service de transport public à la demande, suivant des circuits et des horaires, un service qui ne correspond pas à ce que nous testons depuis le 1er octobre 2021 et qui ne peut donc plus continuer de la sorte.

À ce jour, le 31 mars 2022, je vous annonce la fin du Transport à la Demande tel qu'il a été mis en place pour cette expérimentation. Conscient de l'importance de la mobilité sur notre territoire, nous réfléchissons à un nouveau dispositif avec la Région qui comprendra des lignes de transports collectif à la demande permettant de desservir l'ensemble de notre territoire communautaire. Dès de que ce nouveau dispositif sera validé par le Conseil Régional nous remettrons le service TAD à la disposition des usagers.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Michel Reydon,
Président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont-Lozère

